

Date de la convocation : 8 septembre 2017  
 Nombre de membres 45  
 Présents : 32 – Pouvoirs 8  
 Votants : 40

Vote : 40  
 Pour : 40  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 21/09/2017  
 et publication du 21/09/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir – Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

#### Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

#### Pouvoirs (8) :

Jean-Michel CHIQUET à Régis VALLIENNE, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Gérard BLANCHET, Claude JAUNAY à Georges BITOT, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

#### D10-14-09-2017- Renouvellement du serveur et postes informatiques

Cinq prestataires ont été sollicités et ont transmis une proposition, 3 restent en concurrence. L'aspect technique est en cours d'examen par nos ressources internes et un appui du service informatique de la ville de La Flèche.

Des précisions sont attendues compte tenu des diverses solutions proposées et les prestataires potentiels vont de nouveau être rencontrés.

Un point crucial reste à trancher concernant la modalité de sauvegarde, en interne ou externalisée, qui dépend de la rapidité maximale de la bande passante actuellement insuffisante pour opter sur la seconde solution.

Le serveur actuel n'étant plus fiable et plusieurs postes informatiques présentant des défaillances techniques, il devient urgent de procéder au remplacement de ces outils indispensables au bon fonctionnement de la structure, Monsieur le Président sollicite du comité syndical l'autorisation de signer le bon de commande avec le prestataire qui proposera la solution la mieux adaptée au meilleur coût.

**Après en avoir délibéré**, le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le Président à conclure le marché informatique avec le prestataire dont l'offre répondra le mieux aux exigences techniques liées à l'infrastructure internet disponible.

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

  
 Régis VALLIENNE  
 Président  
 Syndicat Mixte  
 Pays Vallée du Loir